



# 20 ANS DE LUTTES ET DE DÉBATS POUR LA SAUVEGARDE DU SYSTÈME PUBLIC !

## Un manifeste renouvelé

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ fait sien le principe du droit à la santé comme défini par la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé : « La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique et sociale. »

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ fait aussi sien la définition de la santé proposée par l'Organisation mondiale de la santé : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie. »

### DES SERVICES PUBLICS : UNE RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ réaffirme son adhésion pleine et entière aux principes de la Loi canadienne sur la santé, soit la gestion publique, l'universalité, la transférabilité, l'intégralité et l'accessibilité, de même qu'aux interdictions de surfacturation et d'imposition de frais modérateurs.

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ exhorte le gouvernement à intégrer ces principes fondamentaux dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec.

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ affirme la nécessité que les soins de santé et les services sociaux soient disponibles et accessibles en considérant les besoins de l'ensemble de sa population, et ce, sans discrimination aucune.

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ s'oppose vigoureusement à tout rétrécissement du rôle social de l'État québécois dans le domaine de la santé et des services sociaux et exige que celui-ci assume pleinement ses responsabilités dans la prestation des services publics et dans des actions concrètes pour améliorer les conditions de vie.

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ privilégie des services de première ligne basés sur la prévention et la prise en charge continue des personnes, particulièrement celles atteintes de maladies chroniques. En ce sens, une réflexion sur le mode de rémunération des médecins s'impose.

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ réclame que toutes les personnes, dont l'état de santé nécessite un hébergement temporaire ou permanent, aient accès à suffisamment de ressources publiques, respectueuses du choix de la personne et leur garantissant la qualité des soins.

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ dénonce l'instrumentalisation des proches aidants et aidants par le réseau de la santé et des services sociaux et réclame que les services et les soins nécessaires au soutien à domicile des personnes dont l'état de santé et de bien-être les requiert soient garantis par la couverture publique et soient financés adéquatement.

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ s'oppose à toute orientation gouvernementale qui atrophierait le principe d'autonomie des groupes communautaires autonomes en les obligeant à agir en substitution ou dans le prolongement du mandat des établissements publics et privés de même qu'à répondre à des priorités gouvernementales.

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ réclame l'adoption par le gouvernement québécois d'une véritable politique du médicament, laquelle comprendrait notamment un régime public universel d'assurance médicaments.

### UN REFUS SANS ÉQUIVOQUE DE LA PRIVATISATION ET DE LA TARIFICATION

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ s'oppose à toute marchandisation des services sociaux et de santé, à toute privatisation active ou passive du système québécois de santé et à toute mesure qui aurait pour effet d'instaurer un système à deux vitesses.

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ exige que l'État assure la propriété publique de la prestation des services de santé et des services sociaux de façon à les mettre à l'abri des traités internationaux de libre-échange.

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ s'oppose à toute contribution financière pour des services médicalement et socialement requis et réclame que cesse immédiatement toute surfacturation de produits et services médicaux relative aux diagnostics, aux soins et aux traitements dans les cabinets de médecins participant au régime public et dans les établissements de santé.

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ réclame, en conséquence, que les services diagnostiques tels l'échographie, le scanner, l'imagerie par résonance magnétique relèvent de la couverture publique s'ils sont offerts par un médecin participant au régime public, et ce, quel que soit le lieu où la personne reçoit ces services.

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ s'oppose à l'utilisation des partenariats public-privé (PPP) dans la construction et la gestion des infrastructures ainsi que dans les soins de santé et les services sociaux.

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ exige le maintien d'une étanchéité absolue entre la pratique des médecins participants et celle des médecins non participants, et s'oppose à toutes mesures qui viendraient créer une brèche dans l'étanchéité.

### UNE VISION SOCIALE DE LA SANTÉ À RÉAFFIRMER

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ réaffirme que le système québécois de santé et de services sociaux doit reposer sur une vision globale incluant une approche sociale de la santé et du bien-être, laquelle englobe les déterminants sociaux de la santé dont les conditions socio-économiques, le développement de la petite enfance, l'éducation et l'environnement.

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ privilégie une approche intégrée basée sur la prévention plutôt que sur une approche strictement curative. En ce sens, elle demeure critique à l'égard de la surmédicalisation des phénomènes normaux de la vie et favorise des interventions interdisciplinaires faisant appel à une diversité d'approches de soins et de services.

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ réaffirme la nécessité de garantir des espaces démocratiques qui permettent aux citoyennes et aux citoyens de faire entendre leur voix quant à l'avenir du système québécois de santé et de services sociaux.

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ réclame que tout procédé permettant la collecte, l'utilisation et la diffusion de données sur la santé des personnes respecte la vie privée, garantisse les droits et libertés, permette un consentement libre et éclairé et assure la conservation sécuritaire des renseignements recueillis.

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ affirme que le principe de précaution ainsi que les principes éthiques basés sur la santé publique doivent prévaloir dans le choix et l'application des programmes et des services.

### UNE SPÉCIFICITÉ À RECONNAÎTRE, CELLE DES FEMMES

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ réclame que les services de santé et les services sociaux tiennent compte de la spécificité des femmes en tant qu'usagères principales des soins et des services, en tant que proches aidantes dont elles constituent 75 % de l'apport et en tant que travailleuses constituant 80% de la main-d'œuvre dans l'élaboration des programmes, des politiques et des services.

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ dénonce les impacts négatifs sur les femmes des stratégies de démantèlement des services publics et de transformation du réseau et réclame des mesures gouvernementales immédiates pour y remédier.

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ réclame des solutions pour contrer l'appauvrissement des femmes, pour respecter leurs besoins et leurs attentes de même que le caractère volontaire de leur engagement en tant que proches aidantes et pour préserver leur santé physique et psychologique.

### UN FINANCEMENT PUBLIC ET ADÉQUAT

LA COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ réclame un financement public adéquat du système de santé et de services sociaux et des organismes communautaires autonomes afin de réaliser la consolidation financière des services publics et communautaires ainsi que leur développement.

**LA SANTÉ AU QUÉBEC, C'EST UN DROIT, COMME  
PEUPLE, ON A DÉJÀ FAIT CE CHOIX !**